

# Assurez votre véhicule avant votre départ

Partir en roadtrip implique d'emprunter un véhicule dans un pays étranger dont les différentes réglementations et lois routières vous sont généralement inconnues. Afin que vous puissiez voyager l'esprit tranquille et éviter tout tracasserie, nous avons donc décidé de vous proposer 3 options différentes pour assurer votre véhicule, et ce, peu importe le pays dans lequel vous vous rendrez. Le présent document vise donc à clarifier contre quels types de dégâts matériels, vous serez couverts lors de votre voyage, et ce, en fonction de l'assurance que vous aurez choisi d'ajouter à votre package.

## #1 – Quels sont les différents types d'assurances que nous proposons ?

Les différentes options d'assurances que nous vous proposons et ce qu'elles couvrent

	Basique*	Medium*	Premium*
Protection contre les dommages par collision avec une responsabilité financière limitée au montant de la franchise correspondant à votre choix d'assurance (voir plus bas pour les montants de franchises).	✓	✓	✓
Les dégâts de sable causés par des rafales.	x	✓	✓
Éclats dans le pare-brise de moins de 2 centimètres	x	✓	✓
Griffes dans la carrosserie de moins de 2 centimètres	x	✓	✓
Éclats dans le pare-brise de plus de 10 centimètres	x	x	✓
Griffes dans la carrosserie de plus de 10 centimètres	x	x	✓
Les frais liés à l'assistance technique (frais liés au déplacement des techniciens, mécaniciens ou garagistes).	x	x	✓
Les frais liés à la location d'un véhicule de remplacement dans les plus brefs délais.	x	x	✓
Les dommages causés au véhicule, à ses pièces et accessoires liés au vol, à la tentative de vol ou au vandalisme	x	x	✓
Les pneus	x	x	✓

\* Les dégâts survenus suite à la mauvaise manipulation du véhicule ainsi que ceux survenus suite à la traversée d'une route non pavée ou de toute zone ayant été contre-indiquée par nos équipes au préalable ne seront jamais couverts. Parallèlement à cela, les dommages causés au véhicule, suite à des circonstances exceptionnelles, telles que les catastrophes naturelles, ne seront pas non plus couverts.

## #2 – Que vous conseille-t-on de faire ? :

En tant que professionnels et si l'on se base sur les incidents survenus dans le passé, nous vous conseillons vivement de vous couvrir au mieux pour votre voyage en sélectionnant une assurance dite *medium* ou *premium*. Néanmoins, si vous ne souhaitez pas prendre l'une de ces deux options, il vous est possible de sélectionner uniquement l'assurance *basique*. En toute logique, le montant de votre caution sera alors plus élevé. Vous retrouverez les explications détaillées concernant ce point dans la section : “#3 - Qu'est-ce que cela implique financièrement ?”.

## #3 – Qu'est-ce que cela implique financièrement ?

Lorsque vous assurez votre véhicule, il y a différentes choses qui entrent en compte : le **montant de l'assurance** ; le **montant de la caution** ; le **montant de la franchise**. On vous explique comme cela fonctionne ici ↓

### Le montant de l'assurance :

Il s'agit d'un coût par jour par véhicule qui permet donc de couvrir tous les membres de votre équipe étant autorisés à prendre le volant du véhicule<sup>1</sup>. Le choix de l'assurance doit se faire avant votre départ et ne peut être modifié à l'arrivée sur place. Le montant de cette option doit nous être parvenu avant votre arrivée sur place.

	Basique	Medium	Premium
Prix de l'assurance (par jour, par voiture)	0€	25€	37€

### Le montant de la caution :

Il s'agit d'un montant valable pour la durée totale de votre séjour que vous serez invité à payer quelques semaines avant votre départ. Le montant de la caution doit aussi nous être parvenu avant votre arrivée sur place, sans quoi vous n'obtiendrez pas les clés du véhicule. La caution se paye en ligne avant votre départ, de la même façon que le reste de la somme de votre voyage préalablement payée. Cette caution vous sera reversée dans les 20 jours après votre retour si le véhicule et tous les accessoires qui vous ont été prêtés ont été rendus dans leur état initial.

	Basique	Medium	Premium
Montant de la caution (par voyage, par voiture)	1000€	500€	500€

### Le montant de la franchise :

La "franchise" fait référence à la somme d'argent que l'assuré doit payer de sa poche avant que l'assureur ne commence à couvrir les coûts d'une réclamation. Par exemple, si la franchise est de 500 € et que la

---

<sup>1</sup> L'âge minimum requis pour pouvoir prendre le volant d'un véhicule et que l'expérience de conduite sont des éléments variables. Ces limites seront indiquées sur nos sites web et rappelées dans les formulaires d'inscription. Si un accident devait survenir alors que vous n'entrez pas dans la catégorie des gens pouvant prendre le volant, vous ne seriez aucunement couvert.

réclamation s'élève à 2000 €, l'assuré devra d'abord payer 500 €, et l'assureur couvrira les 1500 € restants. Ici encore, les montants varient en fonction de l'assurance sélectionnée.

	Basique	Medium	Premium
<b>Montant de la franchise en fonction de l'option</b>	<b>5000€</b>	<b>500€</b>	<b>300€</b>

#### #4 – Comment cela se passe-t-il en pratique ?

Au moment de réserver votre voyage, vous pourrez décider de la façon dont vous souhaitez couvrir votre véhicule. Ce choix peut être modifié par la suite. Néanmoins, **le montant de l'assurance doit nous être parvenu avant le début de votre voyage**. Quelques semaines avant votre départ, vous serez également invité à payer une caution par le biais d'un email automatique. Cette dernière s'élève à 1000€ dans le cas où vous avez choisi de prendre une couverture *basique* et à 500€ si vous avez opté pour la couverture *medium* ou *premium*.

#### #5 – Que se passe-t-il lorsqu'un dégât est occasionné ?

**Si un dégât devait survenir, nous vous prions de prendre contact avec nos équipes dans les plus brefs délais.** Nous vous guiderons afin que vous n'oubliez pas d'effectuer les bonnes démarches (prendre des photos, prendre contact avec la police locale dans les pays où cela est obligatoire, etc.). **Ne contactez jamais un garage ou un bureau de location de véhicules sans avoir contacté nos équipiers au préalable. Ne déplacez pas non plus le véhicule** sans avoir obtenu notre accord au préalable. En effet, les règles peuvent varier par pays et par agence de location et les accords que nous passons nous imposent de suivre certaines démarches dans un certain ordre et délai pour que les assurances puissent intervenir. Si vous ne suivez pas ces procédures, vous serez automatiquement exclu de la couverture, quelle que soit la nature de l'incident.

#### #6 – Rappel des conditions contractuelles valables pour toutes les destinations, et ce, qu'importe votre couverture :

6.1 Nous vous rappelons que l'âge minimum requis pour pouvoir prendre le volant d'un véhicule et que l'expérience de conduite sont des éléments variables. Ces limites seront indiquées sur nos sites webs et rappelées dans les formulaires d'inscription. Si un accident devait survenir alors que vous n'entrez pas dans la catégorie des personnes étant autorisées à vous trouver derrière le volant du véhicule, vous seriez automatiquement exclu de la couverture, quelle que soit la nature de l'incident.

Lorsque la possession d'un permis de conduire international est une condition *sine qua none* pour pouvoir conduire le véhicule, cette information sera clairement mentionnée sur notre site web et vous sera très clairement communiquée par email. Si votre permis de conduire a été délivré dans un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne et que vous avez un doute quant à la validité de celui-ci à l'étranger, n'hésitez pas à nous contacter par email.

6.2 Nous vous rappelons que le présent document vise à vous couvrir contre les dégâts matériels. Si vous souhaitez également vous assurer en tant que personne, il est possible de souscrire une ***assurance voyage pour chaque personne se trouvant dans votre équipe***. N'hésitez pas à consulter notre site web ou à nous contacter par email pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

6.3 **Pour être couvert**, vous avez l'obligation de prendre **contact par écrit** avec nos équipes dans les plus brefs délais. En effet, en ne contactant pas nos équipiers, vous risquez de ne pas effectuer les bonnes démarches, ce qui pourrait vous porter préjudice.

6.4 Nous vous **invitons à prendre des photos du véhicule (intérieur et extérieur et tableau de bord) au départ ainsi qu'à votre arrivée** et de garder celles-ci jusqu'à 6 semaines après votre retour. Il en va de même si un accident devait survenir au cours de votre voyage impliquant une autre partie ou un objet.

6.5 Ne partez pas avec un véhicule présentant des problèmes techniques sous peine que cela se retourne contre vous par la suite. Lorsque le véhicule que vous recevez présente un défaut technique ou qu'un voyant est allumé, il est impératif que vous le signaliez à nos équipiers. Pour rappel, lorsqu'un voyant orange est allumé sur le tableau de bord, un contrôle du véhicule est nécessaire dans les plus brefs délais. Si le voyant est rouge, le véhicule doit être arrêté immédiatement jusqu'à l'arrivée d'une assistance technique. En ne respectant pas ces indications, vous prenez le risque d'aggraver la situation et de vous mettre en tort.

6.6 Les accidents survenus dans des zones dites "hors piste" ne sont pas couverts (dans les rivières, dans les terres, dans le sable, etc.). Si nous vous indiquons que vous pouvez vous rendre dans un endroit "hors-piste", c'est que notre accord avec le loueur de véhicules le permet. Toute autre zone "hors-piste" est donc considérée comme inaccessible et interdite.

6.7 Toute **contravention** adressée à l'agence pour une violation quelconque du code de la route lorsque le véhicule était en votre possession sera adressée au chef d'équipe du groupe en question par le biais d'un email. Celui-ci aura alors 10 jours pour régler le montant de la contravention.